

## Une aide exceptionnelle allouée aux marchands de presse



Cet été, le décret « instituant une aide exceptionnelle au bénéfice de certains diffuseurs de presse » a été publié au Journal Officiel du samedi 15 août (décret n°2020-1056). Ce dernier prévoit l'attribution d'une aide de 1 500 euros pour les marchands indépendants et spécialistes de la presse.

Une aide qui sera même portée à 2 000 euros en raison de l'absence de distribution de la presse sur certaines zones pendant plusieurs mois, pour les marchands d'Ajaccio, Avignon, Bastia, Bobigny, Bordeaux, Crépy-en-Valois, Fréjus, Le Mans, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse, Tours. Les commerçants des zones de Lyon et Marseille pourront eux toucher 3 000 euros.

Une mesure saluée par Culture Presse. « *C'est une aide d'urgence nécessaire et attendue par mes confrères, durement éprouvés par la crise sanitaire et par l'absence de distribution de la presse* », détaille Daniel Panetto, président de l'organisation professionnelle des marchands de presse. « *Dès fin mars, j'avais alerté les pouvoirs publics, et demandé cette aide au ministère de la Culture ; je suis heureux de voir que j'ai été entendu et qu'une réponse a été apportée sur la base des propositions que j'avais faites* ». A fin juillet, le volume d'affaires presse sur les 7 premiers mois de l'année chutait en effet de -9,3% (source : Observatoire Culture Presse / Devlyx).

« *Je tiens à remercier le ministère de la Culture et les deux ministres, Franck Riester et Roselyne Bachelot, qui ont été attentifs à la situation de nos commerces culturels de proximité. Cette aide est une bouffée d'oxygène bienvenue pour notre réseau qui permettra à beaucoup de mes confrères de garder la tête hors de l'eau et de ne pas arrêter leur activité* ».

UNION PRESSE - 16 place de la République - 75010 Paris - Tél. : 01 81 70 86 70 - [Contact](#) -  
[Mentions légales](#)

---

**Source URL:** <https://unionpresse.fr/une-aide-exceptionnelle-allouee-aux-marchands-de-presse>